

Cherpines : les décisions se prennent maintenant !

Présentation par Antonio Hodgers mardi 29 novembre 2022
à 19h30 à l'Aula de l'école Aimé Stitelmann, Plan-les-Ouates.



Vous ne connaissez pas encore ce projet ?

P-A-R-T-I-C-I-P-E-Z

pour en découvrir les lignes directrices, qui peuvent prendre en compte vos remarques pendant quelques mois encore (vote par les communes concernées du PLQ d'ensemble Cherpines en 2023).

Quelles mesures de mobilité pour accueillir 7'000 habitants supplémentaires, 1'400 élèves de l'école secondaires et 2'500 emplois ?

Quels impacts environnementaux et nuisances sur les chemins de campagne, le Vallon de l'Aire, les routes et le village ?

Notre vœu : un réel écoquartier tel qu'il était prévu au le Plan Directeur de quartier avant sa surdensification en 2017, soit **2'100 logements**, 5'000 habitants environ, dont l'indice de densité (ID) de 2.05 était déjà très important – en comparaison :

- 1.5 Le Rolliet (Plan-les-Ouates)
- 1.6 Les Vergers (Meyrin)
- 1.9 Saint-Mathieu (Bernex)
- 2.5 Cherpines (**plan actuel 2'800 logements**)

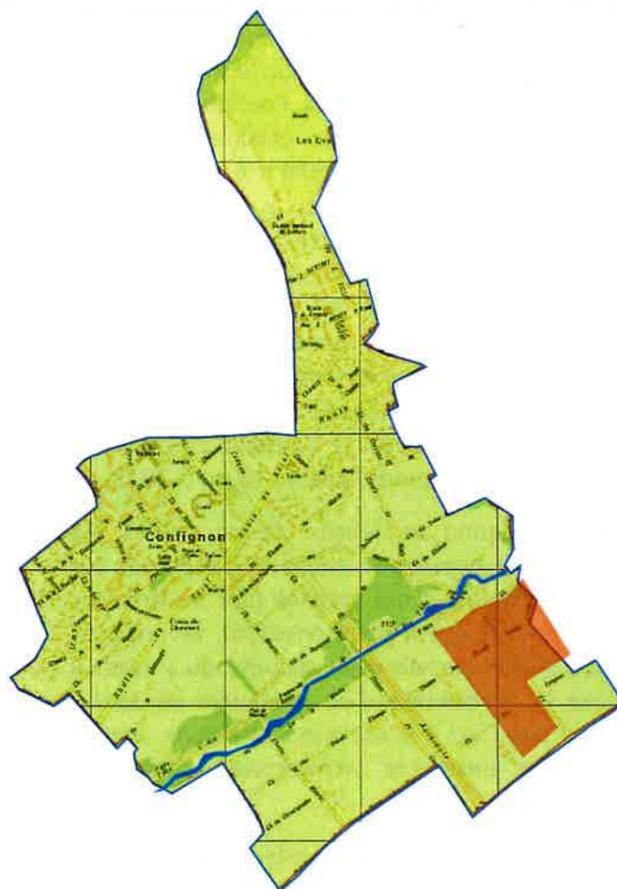
Demain Confignon est favorable à un développement solidaire, responsable et maîtrisé pour :

- Un écoquartier avec une densité moindre qui privilégie le bien-vivre ensemble
- Des logements publics écoresponsables répondant aux besoins de la population
- Des espaces verts arborés riches en biodiversité

Plus d'informations sur le site :

www.cherpines-autrement.ch

Comparaison entre les surfaces de la commune de Confignon et du nouveau quartier des Cherpines.



Confignon = 4'500 habitants

Cherpines = 7'000 habitants

Demain Confignon s'indigne de la « surdensité » proposée par ce projet.

Venez nombreux le 29 novembre pour vous informer et poser des questions.

demain confignon

www.demainconfignon.ch
contact@demainconfignon.ch

demain
confignon

Editorial

Quartier des Hutins: un ensemble à bonne échelle

Dialoguer avec l'existant, démolir le moins possible

Développée à proximité de centres ou pôles historiques, l'urbanisation du quartier des Hutins, dans les années 1945-1950, constitua un premier agrandissement du village de Confignon. Ces nouvelles constructions situées en zone de développement 4B, répondaient aux enjeux démographiques de la commune à cette époque. Leur morphologie est représentative de l'héritage du patrimoine moderne du XXe siècle.

Si ces zones constituent souvent le prolongement des villages, ce morceau de quartier des Hutins, mérite à ce titre d'être mieux reconnu et protégé. Sans exclure des hypothèses de densification, il pose un défi aux choix de projet, en particulier entre la démolition de l'existant et une reconstruction qui risquerait de s'inscrire en faux contre les contextes bâti et végétal.

Dans ce sens, l'option de « faire-avec » suppose d'admettre les hypothèses de réutilisation, de rénovation et offre l'opportunité d'une nouvelle étude pour tenir compte des contraintes du site, comme préalable au projet. Il existe un bel équilibre dans ce quartier, un projet de réutilisation-rénovation serait l'occasion de maintenir, voire d'ajouter une valeur d'usage pour les habitants.

En d'autres termes, il s'agit ici de réinventer la notion de « densité équilibrée ». Trop de projets n'ont pour seul critère de mise en œuvre que les aspects de rentabilité, au détriment de la valeur d'usage.

Les critères de protection du patrimoine bâti et arboré, visent la valorisation architecturale et se soucient de l'économie des ressources et de la préservation des surfaces de pleine terre. Des arguments qui animent de plus en plus les débats autour d'enjeux climatiques liés à la sauvegarde des équilibres dans les environnements naturels et construits.

A l'heure de la nécessité de réaliser des économies en tous genres, énergie, rénovation, recyclage, économie circulaire, la place du bâti dans cette perspective s'impose de façon impérative.

Si l'on admet l'urgence de répondre à la crise du logement, celle-ci ne nécessite pas d'envisager la *tabula rasa* comme unique a priori quantitatif, mais invite à porter plus d'attention à ce qui existe. Le contexte du quartier des Hutins à Confignon s'inscrit dans cette problématique qui met en évidence la valeur d'usage d'un ensemble urbain simple et modeste, dans ce type de zone. Toute nouvelle construction nécessitera dès lors un rapport de « dialogue » entre l'existant et le nouveau, une véritable culture du bâti veillant à la conservation et à la réhabilitation de ce qui peut l'être, ainsi qu'à la qualité des espaces construits, paysagers et à la promotion d'une mobilité douce et durable,

Pour le Comité de Patrimoine Suisse Genève,

Bernard Zumthor

Extrait de l'édition du journal alerte N° 162 sur le thème de « la démolition » automne 2022 (en cours de parution).

Soutenez-nous, suivez-nous
et devenez membre



Relocalisation du Tennis Club de Confignon (TCC)

Le Tennis Club de Confignon vient de souffler ses 30 bougies. Autant d'années que ce club anime la commune et permet à ses habitants, jeunes et moins jeunes, de se dépenser, de créer des liens et de partager dans une ambiance familiale.

Le Plan Localisé de Quartier (PLQ) du Vuillonex prévoyait initialement la disparition du club. En 2019, un junior a lancé une pétition, fortement soutenue, demandant le maintien du club au sein de la commune.



Lors du Conseil municipal du 20 septembre 2022, la résolution de Demain Confignon visant à péren-

niser le club en le relocalisant dans la zone sportive en dessous de l'école a été traitée. Nous avons eu le plaisir de prendre connaissance de la position de l'Office de l'urbanisme qui a lancé une étude à ce sujet en 2021 :

- Le canton donne son accord pour le réaménagement de cette zone, de manière à y intégrer le tennis club.

Notre résolution a déjà été étudiée par la commission de l'aménagement (CAM) de la commune et doit être étudiée par la commission sport, santé et vie associative (CSSV) avant d'être votée.

La solution préconisée consiste à optimiser l'utilisation de l'espace à disposition pour permettre la poursuite gratuite des sports de raquette, de basket et de football, tout en permettant au restaurant et au Tennis Club de pérenniser ses activités dont le rôle social est indiscutable.

Rappelons également qu'une des missions principales du TCC (160 membres) est de proposer une activité à 90 jeunes, au centre de notre commune.

Alix Rieder

Du côté de Cressy : la moitié des arbres menacés seront finalement épargnés

Un projet immobilier menaçait d'abattre un boisement complet au cœur du quartier de Cressy, alors que le PLQ d'origine prévoyait son maintien. Ce dossier a fait couler beaucoup d'encre au fil des divers pétitions, jugements, motions et résolutions.

Face à l'anachronisme du projet dont un parking recouvrant l'entier la parcelle, un accord entre les promoteurs, le canton et la commune a pu être trouvé le 27 septembre dernier pour sauver la moitié des arbres, dont deux centaines.

Compte tenu de l'urgence climatique et des bienfaits des arbres pour la qualité de vie d'un quartier, le bon sens a finalement prévalu, alors que toutes les autorisations d'abattage avaient été délivrées.

On peut regretter de ne pas préserver l'ensemble du petit bois à cause du stade avancé du projet de construction et de l'argent déjà investi. Cependant, cette problématique a tout de même permis de faire avancer la cause des arbres, de faire réfléchir à la manière d'aménager les

nouveaux quartiers et de montrer qu'il y a une volonté de préserver le patrimoine arboré de la commune et même au-delà.

Demain Confignon remercie les associations Sauvageur Genève et ASC ainsi que les citoyennes et citoyens de Confignon et d'ailleurs qui ont soutenu cette démarche en œuvrant démocratiquement pour cette cause qui bénéficie à toute la communauté.

Frédéric Reverchon



Victoire de la démocratie à Confignon : la population votera sur le projet dit « des Hutins »

Le référendum communal lancé par le groupe Demain Confignon a recueilli plus de 800 signatures. La population se prononcera sur la cession d'une parcelle au cœur du village pour y construire un immeuble de 38 logements et un parking de 80 places.

Le 14 juin 2022, le conseil municipal de Confignon a ouvert, via une délibération, un crédit de 1,5 million de francs destiné à la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon pour un capital complémentaire et la cession, à titre de dotation, d'une parcelle de 1878 m² à cette même Fondation. Demain Confignon a lancé un référendum communal contre cette décision qui a pour but de construire un immeuble de 38 logements et un parking souterrain de 80 places au cœur du village de Confignon. De nombreux citoyens ont soutenu cette démarche démocratique puisque 830 signatures ont été récoltées et déposées au Service des votations et élections. Le Conseil d'Etat a fixé la date de la votation communale au 12 mars 2023.

Demain Confignon se félicite de ce succès qui montre que la population souhaite s'exprimer sur un projet immobilier qui menace tant les finances de la commune que l'environnement, les espaces verts, la qualité de vie et la sécurité du village. Il implique la destruction d'un immeuble de 18 logements, situé au 7-9 chemin des Hutins, appartenant à un ensemble architectural datant des années 50-60.

Demain Confignon a lancé ce référendum dans un esprit de transparence, tant sur les coûts et la réalisation du projet communal que sur la gestion de la fondation communale du logement. Il permettra de respecter la volonté des citoyennes et citoyens et leur responsabilité pour des décisions à long terme.

Chaque seconde, plus de 500 kg* de déchets de construction sont générés en Suisse par la démolition de bâtiments. Le secteur du bâtiment est en conséquence responsable de 84%* de tous les déchets produits dans le pays. Quels bâtiments sont détruits et combien de ressources y sont perdues ? Quel rôle jouent les lois et les normes, et que signifie cette situation pour notre environnement et notre avenir ?

Extrait de Countdown2030

*Source : Office fédéral de l'environnement

En effet, le groupe estime que la démolition-reconstruction ne fait aujourd'hui pas de sens d'un point de vue écologique, financier et démocratique. Alors que l'heure est à la sobriété, à la lutte contre le gaspillage des ressources et à la mobilité douce, ce projet entraîne l'abattage d'arbres, la suppression d'un espace vert, la perte de pleine terre et la construction d'un nouveau parking juste en face de l'école primaire. D'un point de vue écologique, la production de déchets non recyclés, leur évacuation, les pollutions dues au chantier et les émissions issues de la production de nouvelles infrastructures sont de plus en plus décriées. La rénovation, comme ce fut le cas des immeubles jumeaux alentours, prend tout son sens.

Par ailleurs, l'aspect financier est inquiétant. La Fondation du logement est considérablement endettée et le coût du nouveau projet se monte à environ 21 millions de francs pour seulement 20 logements supplémentaires, selon les premières informations de la commune. A ce coût, il est nécessaire d'ajouter les 2,3 millions de francs de dettes hypothécaires de l'immeuble existant. Alors qu'une rénovation de l'immeuble existant s'élèverait à environ 3 millions de francs, comment soutenir une nouvelle construction dans un contexte de renchérissement des coûts des matières premières, de l'énergie et des taux d'intérêt tout en voulant maintenir des loyers abordables ?

Enfin, le facteur humain est à prendre en compte. L'immeuble des Hutins comprend 18 logements dont certains sont occupés par des locataires depuis plus de 40 ans. La commune n'a, à ce jour, donné aucune indication sur la façon dont seront relogés les locataires actuels de l'immeuble.

Ainsi, au vu de tous ces arguments, la solution de la rénovation apparaît être la plus logique et la plus raisonnable. Pour aller dans cette direction, il est nécessaire d'accepter le référendum le 12 mars prochain.

Le comité référendaire

